

ACTU' AIR

LA LETTRE D'INFORMATION DE FORSIDES

EN BREF :

- Le 2 mai, l'ACPR a publié un rapport sur les contrats d'assurance vie en déshérence (voir [Flash Actu n°43](#)).
- Le 13 mai, l'EIOPA a publié une série de [questions-réponses sur les normes techniques d'exécution des QRT](#).
- Le 18 mai a été officialisée la naissance de l'Association des Assureurs Mutualistes (AAM), rassemblement des mutuelles du Gema, de la FFSAM et de la Roam, constitué au sein de la Fédération Française de l'Assurance.
- Le 19 mai 2016, la [Cour de cassation s'est prononcée sur la faculté de renonciation par un souscripteur à son contrat d'assurance vie](#). Il devra désormais démontrer sa bonne foi pour exercer sa faculté de renonciation.
- L'ACPR a évoqué plusieurs sujets d'actualité concernant le monde de l'assurance dans son rapport d'activité annuel (voir [Flash Actu n°44](#)).
- Le 24 mai 2016, le projet de loi de modernisation de la justice du XXI^{ème} siècle a été adopté par l'Assemblée nationale. Plusieurs articles traitent de l'assurance automobile, notamment en ce qui concerne les sanctions en cas de conduite sans assurance et la création d'un fichier des véhicules assurés.
- L'Autorité des Marchés Financiers a annoncé le lancement de la division Fintech, innovation et compétitivité (FIC), à compter du 1^{er} juin 2016. Le but de cette structure est d'identifier les opportunités de développement dans le secteur des services d'investissement tout en cernant les risques de dérives.
- L'ACPR a publié ses [états nationaux spécifiques \(ENS\)](#). Il s'agit d'une version préliminaire, les assureurs ont jusqu'au 16 juin pour livrer leurs commentaires.

STRESS TESTS EIOPA 2016

L'EIOPA a publié les modalités des stress tests 2016. En raison du contexte actuel de taux bas, une attention particulière sera portée sur la capacité de résistance des assureurs aux deux scénarios suivants :

- Un **scénario de taux durablement bas**, fondé sur une situation de stagnation de la croissance, jugé à ce jour comme étant le plus probable.
- Un **scénario de « double hit »**, permettant de mesurer la vulnérabilité de l'industrie en situation d'un « **double choc** » combinant à la fois une chute de la valeur des actifs et un niveau faible du taux sans risque.

Calendrier de l'exercice 2016



RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE

La Commission des lois de l'Assemblée nationale a adopté le 25 mai 2016, l'article 33 du projet de loi dit « Sapin 2 », habilitant le gouvernement à créer par ordonnance une nouvelle forme d'organismes dédiés à la retraite professionnelle supplémentaire.

Ces organismes, couramment dénommés Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire (FRPS), relèveraient de la directive européenne IORP, et seraient soumis à des exigences de solvabilité proches de Solvabilité 1.

Cet article habilite le gouvernement à réformer les régimes de retraite supplémentaire en points (type L.441) en matière d'information des affiliés et en matière de conversion et d'évolution de la valeur de service de l'unité de rente.

La Commission a renvoyé à la loi la possibilité de déblocage anticipé pour les PERP d'un montant de moins de 2000 euros.

ACTUALITÉS FORSIDES

Prochains Mornings Forsides :

- **7 juin 2016** : « Les conséquences de la transformation digitale pour les assureurs » [Pour en savoir plus](#)

Congrès des actuaires :

- **17 juin 2016** :
 - FORSIDES, Sponsor Gold, animera un stand.
 - Valéry JOST interviendra lors de la table ronde sur l'évolution de l'offre en assurance vie dans le nouveau contexte économique.

RÉFÉRENCES

- [Stress tests EIOPA 2016](#)
- [Projet de loi dit « Sapin 2 »](#)

CONTACT

Pour recevoir systématiquement les prochains Actu' Air de Forsides :

T. 01 42 97 91 70

communication@forsides.fr

Les derniers Actu' Air :

Actu' Air n°69 : [Mai 2016](#)

Actu' Air n°68 : [Avril 2016](#)

FORSIDES

76, rue de la Victoire, 75009 Paris

T. + 33 (0)1 42 97 91 70

F. + 33 (0)1 42 97 91 80

www.forsides.fr